

L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Février 2013



MOT DU MAIRE

BRUNO LAROCHE
450 563-2505 #2235
blaroché@saint-hippolyte.ca

LES SPORTS D'HIVER ET LA SÉCURITÉ

Le dimanche 27 janvier dernier, alors qu'un groupe de skieurs de fond profitait du clair de lune pour faire une randonnée sur la surface enneigée du lac Morency, un motoneigiste circulant dans le secteur a heurté et sérieusement blessé l'une des participantes. Heureusement, bien que ses blessures soient graves, sa vie n'est pas en danger.

Par contre, le côté sombre de cet événement, c'est que le conducteur de la motoneige a continué sa route sans jamais porter

au cours de nos randonnées. Leur sécurité dépend autant de nos agissements que des leurs. Alors, lorsque vous chaussez vos skis, vos patins, vos raquettes, vos bottes de marche, ou lorsque vous partez en motoneige ou en véhicule tout-terrain, soyez vigilants et pensez toujours à vous assurer un retour heureux après une belle expédition en plein air, qui se sera déroulée sans ennuis et sans événements malheureux à déplorer. Pensez toujours à la sécurité d'autrui autant qu'à la vôtre et celle de vos partenaires.



secours à la victime. Les agents de la Sûreté du Québec poursuivent activement leurs recherches afin d'amasser les indices qui permettront de procéder à l'arrestation d'un suspect.

Notre territoire est un vaste terrain de jeux. Pour que tout le monde puisse en profiter pleinement et de façon sécuritaire, chacun doit prioriser le respect de l'autre. C'est la clé d'une belle harmonie entre tous les amoureux de plein air qui arpentent nos nombreux sentiers.

N'oublions pas que nous avons tous une responsabilité vis-à-vis des gens que nous croisons

SURVEILLANCE DE QUARTIER - BON VOISIN - BON ŒIL

La Sûreté du Québec a mis sur pied, il y a déjà plusieurs années, le programme de protection du voisinage *Bon voisin - Bon œil*. Ce programme a pour objectif de prévenir la criminalité en impliquant les résidents afin qu'ils contribuent directement à faire baisser le nombre de vols par effraction dans leur quartier en s'entraïdant et en mettant en pratique certains conseils de sécurité et de prévention.

Le programme *Bon voisin - Bon œil* informe les citoyens sur les mesures à prendre pour se protéger efficacement contre le vol par effraction par la mise en pratique des règles de sécurité simples et souvent déjà connues. Mais encore plus important, il souligne la nécessité de s'entraider par une surveillance mutuelle des résidences avoisinantes. Les citoyens et citoyennes sont les yeux des policiers ! Ils peuvent signaler rapidement et avec précision la présence de tout individu ou situation suspecte et permettre ainsi aux policiers d'intervenir avec succès avant que les malfaiteurs n'aient commis leur larcin.

Si vous souhaitez vous impliquer auprès de votre voisinage, sachez que nous recherchons des bénévoles pour chaque quartier de la municipalité. Vous n'avez qu'à transmettre vos coordonnées à la réceptionniste, à l'Hôtel de ville, au numéro 450 563-2505. Nous communiquerons ensuite avec vous pour vous donner tous les détails relatifs au programme *Bon voisin - Bon œil*. Vous pouvez également communiquer avec le sergent José Caron, coordonnateur du programme, ou avec l'agente Jessica Roy, la marraine de Saint-Hippolyte auprès de la Sûreté du Québec, en composant le 450 224-8922.

UN NOUVEAU DIRECTEUR AU POSTE DE LA SQ

Le lieutenant Shawn Dulude a été nommé directeur du poste de la MRC de La Rivière-du-Nord en remplacement du lieutenant Yvan Bilodeau. Le lieutenant Dulude a déjà fait ses preuves au sein de la Sûreté du Québec, entre autres comme adjoint au directeur du poste de la MRC des Pays-d'en-Haut et responsable du bureau des enquêtes et comme directeur au poste de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle région.

TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-BERTRAND

Les travaux de réfection du chemin du Lac-Bertrand sont en cours et se poursuivront dès que la température le permettra. Des ententes ont d'ailleurs été signées avec différents propriétaires de terrains afin de réduire le rayon de plusieurs courbes considérées dangereuses le long de cet axe routier.

J'en profite pour souhaiter une très joyeuse Saint-Valentin à tous les amoureux hippolytois !

Bruno Laroché,
Maire.

À NE PAS MANQUER !

APPEL DE DOSSIERS :

**Montagne-Art et
Sentier Art-Nature**

Date limite unique d'appel
de dossiers : **31 MARS 2013**

SESSION DE COURS PRINTEMPS 2013

Inscriptions dès le **18 mars** !

BIBLIOTHÈQUE

1^{er} mars : Entrée en vigueur de
nouveaux règlements

Un dépliant facile à consulter
sera disponible dès le 20 février
à la bibliothèque et en ligne sur
le site Internet

4 MARS

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

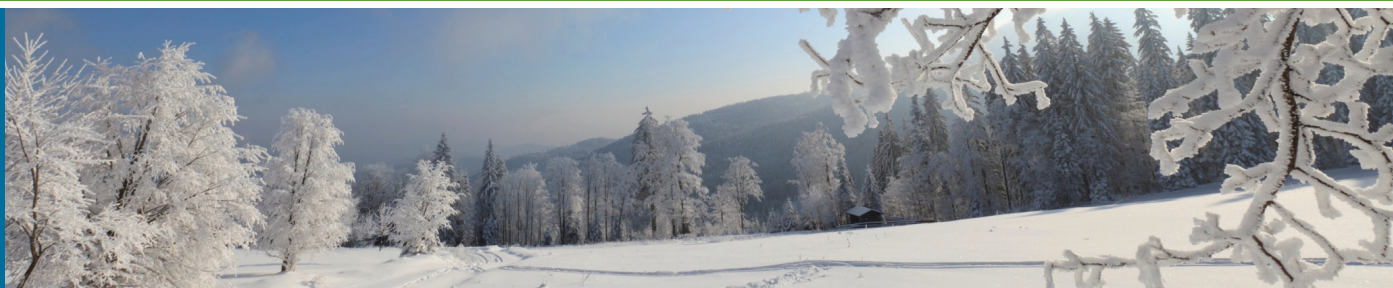
19 h 30, à l'église paroissiale.

Cliquez pour voir

www.saint-hippolyte.ca

NOUVELLES DU CONSEIL

4 FÉVRIER 2013



Voici un résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 4 février 2013.

AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 100 \$ a été accordée à la Maison Aloïs Alzheimer des Laurentides, en soutien à leur mission auprès des personnes qui requièrent des soins constants ainsi qu'à leurs proches aidants.

Une aide a également été accordée au Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte. Cet organisme prodigue une précieuse aide alimentaire hebdomadaire à plus de 60 familles dans le besoin sur notre territoire. Comme l'organisme doit assumer les frais de transport facturés par Moisson Laurentides, le conseil a octroyé une somme de 1 650 \$ afin d'absorber ces coûts.

RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC DES CHUTES

La Municipalité prévoit se porter acquéreur du barrage du lac des Chutes, présentement propriété de Revenu Québec. En conséquence, un emprunt de 130 000 \$ sera fait afin de pouvoir procéder aux travaux de réfection qui s'imposent. Cette somme sera remboursée par les propriétaires du secteur, sur une période de 15 ans.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Étant donné l'état et l'âge des équipements actuels, il a été prévu de procéder à l'achat d'une motoneige ainsi qu'un véhicule tout-terrain afin d'effectuer l'entretien des sentiers de ski de fond.

De plus, comme le contrat le prévoit, la Municipalité a la possibilité d'installer un système de repérage dans les véhicules des entrepreneurs en déneigement. À cet effet, nous procéderons à l'installation d'ordinateurs de bord GPS qui permettront une meilleure gestion du service de déneigement des rues.

RÉFECTION DE PAVAGE

Le conseil a adopté le règlement 1080-13 prévoyant un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection du pavage de certaines rues sur notre territoire. Les rues visées par ce règlement sont les suivantes :

Chemin des Buttes
Rue de l'Église
Rue des Hirondelles
Chemin des Quatorze Îles
Chemin du lac Morency
Chemin du lac de l'Achigan
202^e Avenue
255^e Avenue
325^e Avenue
330^e Avenue

RAPPEL : ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Les dates de versement pour le paiement des taxes municipales 2013 sont les suivantes :

18 février
18 avril
18 juin
19 août

Les taxes municipales peuvent être payées comptant, par chèque ou Interac à l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la plupart des institutions financières.

CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES



La SPCA Lanaudière-Basses Laurentides est mandatée pour assurer l'application des dispositions des règlements municipaux portant sur le contrôle des animaux domestiques. À cet effet, il est important de savoir que **tout propriétaire de chien doit obligatoirement** obtenir, à chaque année, une licence pour son animal. Les représentants de la SPCA patrouillent actuellement le territoire pour distribuer les licences pour l'année 2013, au coût de 20 \$. En l'absence du propriétaire lors de sa visite, le patrouilleur laissera

un avis de prendre une licence, dans les sept jours, aux bureaux de la Municipalité. Tout contrevenant sera passible d'une amende minimale de 100 \$. De plus, le propriétaire est tenu de faire porter un collier à son animal, auquel sera attachée la licence portant l'année d'émission et correspondant au registre des licences pour l'année en cours.

Un chien doit nécessairement être tenu en laisse ou attaché lorsqu'il est à l'extérieur. Un chien errant sera ramassé par la SPCA et pour récupérer son animal, le propriétaire devra déboursier un montant de 40 \$, couvrant les frais de déplacement, et de 15 \$ par jour où il aura été gardé en fourrière.

Pour toutes plaintes concernant un chien errant, méchant ou qui aboie sans cesse, vous pouvez communiquer avec la SPCA Lanaudière-Basses Laurentides, aux numéros suivants :

Téléphone : 450 222-1112
Pagette : 514 304-7722

COOP SANTÉ DES FALAISES

Ne manquez pas la prochaine conférence organisée par la Coop santé des falaises, le 27 février, à 19h15, intitulée « Comment choisir un ou une psychothérapeute ».

Pour information : info@coop.sante.services.prevost.org

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**Gilles
Beauregard**

Finances &
administration,
Communications
& Culture

450 563-2505 #2507
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



**Yves
Dagenais**

Travaux publics

450 563-2505 #2503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



**Chantal
Lachaine**

Services
communautaires,
Loisirs

450 563-2505 #2502
clachaine@saint-hippolyte.ca



**Denis
Lemay**

Sécurité
publique

450 563-2505 #2506
dlemay@saint-hippolyte.ca



**Donald
Riendeau**

Service de
l'urbanisme

450 563-2505 #2504
driendeau@saint-hippolyte.ca



**Philippe
Roy**

Environnement

450 563-2505 #2505
proy@saint-hippolyte.ca

OFFRES D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS : ÉTÉ 2013

Cet été, dépassez-vous en accomplissant un travail stimulant ! La Municipalité est à la recherche d'étudiants dynamiques et responsables afin de combler les postes suivants pour la saison estivale :

- **Coordonnateur des activités estivales**
- **Chef-moniteur Tortilles**
- **Moniteurs Tortilles**
- **Surveillants de parc**
- **Sauveteurs / Assistants sauveteurs à la plage municipale**
- **Préposés à la descente de bateaux municipale**

Les candidats doivent être âgés de 16 ans et plus lors de leur embauche. La rémunération correspond au taux établi en fonction de chacun de ces emplois ainsi que des compétences et de l'expérience des candidats.

Date limite : 15 mars à 16h

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Service des loisirs

2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Québec J8A 1A1

Téléphone : 450 563-2505 #2231

Courriel : mcaron@saint-hippolyte.ca



CULTURE

APPEL DE DOSSIERS :

■ MONTAGNE-ART

Artistes et artisans sont invités à soumettre leur candidature dans le cadre de la 28^e édition de l'exposition multidisciplinaire Montagne-Art. Ce rassemblement contribue à l'épanouissement de plusieurs sphères culturelles dont les arts visuels et les métiers d'art. Le **Centre de plein air Roger-Cabana** accueillera cet événement culturel les **7 et 8 septembre 2013**.

■ SENTIER ART-NATURE

Les artistes se spécialisant en *land art* et les sculpteurs sont invités à soumettre leur candidature dans le cadre de la 3^e édition du Sentier Art-Nature, situé au **Centre de plein air Roger-Cabana**. Ce projet novateur favorise la communion entre l'Homme et la nature par le biais de réalisations d'œuvres façonnées à partir de matériaux nobles dont la pierre et le bois. L'inauguration du sentier aura lieu le **7 septembre 2013**.



Date limite unique d'appel de dossiers : 31 MARS 2013.

Une pré-sélection, régie par des critères précis, sera effectuée par un comité.

Information :

France Vincent, coordonnatrice Culture et événements
fvincent@saint-hippolyte.ca // 450 563-2505 poste 2248
www.saint-hippolyte.ca

SESSION DE COURS - PRINTEMPS 2013 : INSCRIPTIONS DÈS LE 18 MARS

Au début du mois de mars, vous recevrez par la poste la prochaine édition de la **brochure Info Loisirs printemps 2013**. Cette dernière sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité dès la mi-mars. Laissez-vous tenter par la multitude d'activités proposées !



Option #1 : En ligne au www.saint-hippolyte.ca

En quelques clics, dans le confort de votre demeure, il vous est possible de procéder à une ou plusieurs inscriptions. Ce service se veut simple, pratique et surtout sécuritaire !

Inscriptions : 18 au 22 mars

Paieement : carte de crédit



Option #2 : En personne à la Maison des loisirs

2252, ch. des Hauteurs

Inscriptions : 18 mars de 8h30-12h / 13h-16h / 18h30-20h30 & 19 au 22 mars pendant les heures d'ouverture régulières.

Paieement : argent comptant, débit, chèque et carte de crédit

BIBLIOTHÈQUE

1^{er} MARS :

ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS

Notre bibliothèque étant maintenant devenue autonome, certains changements, dont la gratuité de l'abonnement pour les résidents, ont dû être apportés. Dans la même foulée, certains règlements ont été revus et corrigés en conformité avec les nouveaux paramètres mis en place. Pour que tous et chacun s'y retrouvent plus facilement, un dépliant facile à consulter sera disponible dès le **20 février** au comptoir de prêt de la bibliothèque et en ligne sur le site Internet de la Municipalité.

Information : 450 224-4137

reseaubibliolaurentides.qc.ca

871, chemin des Hauteurs, C.P. 18
Saint-Hippolyte, Québec, J8A 3P4

Heures d'ouverture :

Mardi 13 h à 19 h

Mercredi 9 h à 19 h

Jeudi 13 h à 21 h

Vendredi 13 h à 21 h

Samedi 9 h à 14 h



L'HEURE EST AUX BILANS !

1 PROGRAMME D'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Ce programme (à ne pas confondre avec la vidange des fosses septiques) a vu le jour en 2007 et se poursuit d'été en été depuis. Au cours des inspections, les préposés procèdent à un test de coloration ainsi qu'à une inspection visuelle de l'état des installations sanitaires afin de s'assurer du bon fonctionnement de ces dernières et de retracer les sources potentielles de contamination de l'environnement.

Depuis 2007, ce programme a permis à la Municipalité de :

- Procéder à l'inspection de 3391 installations sanitaires;
- Déceler et traiter 510 infractions.

En 2012 seulement :

- 409 inspections réalisées;
- 41 dossiers d'infraction, dont 30 réglés à ce jour et 5 cas de contamination, ont été décelés.

2 PROGRAMME D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE BAINADE

Chaque année, en août, la Municipalité procède au suivi de la qualité de l'eau de baignade des plans d'eau utilisés par les citoyens. Près de 150 échantillons sont prélevés sur le territoire.

En 2012 :

- 1 résultat coté C (médiocre);
- 6 résultats cotés D (pollué);
- Tous les autres échantillons ont été cotés A ou B et répondent aux critères d'acceptabilité de qualité de l'eau de baignade du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.



LA MARCHÉ AU RALENTI NE MÈNE NULLE PART

Cet hiver, posons des gestes simples pour réduire la marche au ralenti inutile et ainsi diminuer notre impact sur l'environnement et sur la santé de notre collectivité :

1. **Réduisons la marche au ralenti de réchauffement :** nous pouvons commencer à rouler 30 secondes après le démarrage de la voiture. Celle-ci se réchauffe plus rapidement lorsqu'elle roule que lorsqu'elle est stationnée.
2. **Coupons le moteur après 10 secondes :** Si notre véhicule est arrêté pendant plus de 10 secondes (sauf lorsque nous sommes en pleine circulation...), arrêtons le moteur. Un véhicule qui marche pendant plus de 10 secondes consomme plus de carburant et produit plus de CO2 que lorsqu'on le fait redémarrer.
3. **Minimisons l'utilisation des démarreurs à distance :** Ces dispositifs nous incitent à démarrer notre véhicule bien avant que nous soyons prêts à partir, donc de faire marcher inutilement le moteur au ralenti.
4. **Servons-nous d'un chauffe-bloc :** Lorsque la température est inférieure à 0°C, l'utilisation d'un chauffe-bloc (2 heures maximum avant de démarrer notre véhicule) permet de réduire notre consommation de carburant, ainsi que notre production de gaz à effet de serre.

3 PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La période de vidange systématique des fosses septiques se déroule de mai à décembre.

En 2012 :

- 2199 fosses ont été vidangées sur les 2243 visites de propriétés qui avaient été planifiées;
- 66 situations problématiques ont été relevées par nos inspecteurs municipaux, dont 21 cas de contamination de l'environnement.

Au printemps 2013, tous les résidents du secteur concerné par la vidange systématique recevront une lettre explicative du programme. Surveillez vos boîtes postales !

4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Via la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le gouvernement provincial a déterminé des objectifs à atteindre pour les municipalités relativement à la récupération des matières. Voici où nous en sommes à Saint-Hippolyte. (Voir tableau 1)



Tableau 1 - Résultats à Saint-Hippolyte

OBJECTIFS PROVINCIAUX	RÉSULTATS AU QUÉBEC	RÉSULTATS À SAINT-HIPPOLYTE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Réduire à 700kg par habitant la production de déchets acheminés à l'enfouissement.	Non disponible	435 kg/habitant	Atteint
Recycler 70% des matières recyclables.	64.8 %	55 %	Atteint à près de 80%
Recycler 75% des résidus domestiques dangereux.	66.6 %	37 %	Atteint à près de 50%

En 2008, nous avons atteint un taux de récupération de 35 % de nos matières résiduelles. En 2012, nous sommes maintenant à 55 % ! Bravo à tous ! Nous nous approchons des objectifs visés pour notre municipalité, ce qui signifie que chaque citoyen s'implique de plus en plus dans sa gestion des matières résiduelles et les résultats le prouvent. Pour-suivons sur cette voie !

